

Homicide au Pk 9

**Le sous-officier Nils Gaël Mitsimbou tué par sa concubine ?**

**LBON**  
Libreville/Gabon

**LE** maréchal des logis chef-major de gendarmerie, Nils Gaël Mitsimbou, 32 ans, aurait trouvé la mort des suites d'une rixe avec sa compagne, dans la nuit de mardi 21 à mercredi 22 juillet 2015.

Selon une source hospitalière, l'hémorragie causée par l'entaille faite au défunt à la hauteur de la tête, au moyen d'un objet contondant, lui aurait été fatale. Il a donc succombé à l'hôpital d'instruction des armées, où il a été conduit.  
D'après une source proche de la famille, la



Photo : DR

Nils Gaël Mitsimbou, de son vivant.

dispute entre le pandore et sa compagne tournait d'abord autour d'une question liée aux lingettes de leur bébé de 8 mois, alors que Nils Gaël rentrait fraîchement d'une balade avec des amis. La même source indique que, minute après minute, les voix des deux protagonistes se sont da-

vantage élevées, surtout lorsque le défunt s'est mis à réclamer sa carte bancaire. Mais l'altercation s'est rapidement transformée en drame. Aux dernières nouvelles, la présumée meurtrière, dont l'identité reste encore inconnue de nous, se trouverait en garde à vue à la brigade de Melen.

Viol sur mineure et inceste à Ndjolé

**Juste Aimé Mapangou, le père incestueux, écroué à Lambaréné**

**Styve Claudel ONDO MINKO**  
Libreville/Gabon

**Les gendarmes de la brigade centre de Ndjolé ont interpellé ce compatriote, le dimanche 19 juillet dernier. Il est poursuivi pour avoir entretenu une relation amoureuse contre nature avec sa propre fille, A.K, âgée de 14 ans au début des faits.**

**L'ENQUÊTE** diligentée par les gendarmes de la brigade centre sur cette affaire, a d'emblée permis d'établir que Juste Aimé Mapangou est un célibataire endurci. Aussi, pour rompre un peu avec la solitude, il fait venir chez lui sa fille aînée âgée de 14 ans et un autre enfant né d'une autre relation amoureuse.

Selon les confidences de la demoiselle, qui est âgée aujourd'hui de 19 ans, la première incartade commise par son géniteur sur elle remonte très exactement à 2010. Un jour, Mapangou rentre tout joyeux de ses petites bricoles. Cette humeur joyeuse l'amène même à acheter des sodas à la maisonnée, qui compte un nouveau membre, en l'occurrence le fils d'une de ses sœurs.

« Le mis en cause a certainement fait usage de comprimés aux effets soporifiques pour réussir son coup. Car la victime a subitement sombré dans un sommeil profond, au point de ne même pas se rappeler tous les efforts fournis pour se rendre dans sa chambre. Fait pour le moins curieux, A.K. va se retrouver avec des traces de sperme sur tout le corps », indique l'Of-



Photo : DR

Le père incestueux attend actuellement à la maison d'arrêt de Lambaréné, sa comparution devant un tribunal.

ficier de police judiciaire (OPJ) en charge de ce dossier.

A la suite de cette horreur, les plaintes que l'enfant tente d'émettre sont vite

stoppées par les menaces de son père, qui lui demande de garder le silence. C'est le début d'un long calvaire pour la malheureuse demoiselle. Juste Aimé Mapangou, abuse d'elle une deuxième fois et, comme au début, avec les mêmes menaces de mort, qui obligent sa fille à taire l'abominable aventure.

Il réussit ainsi à garder A.K. sous sa domination, en dépit de quelques signes de rébellion de la part de la jeune fille pour ne pas continuer à subir le supplice. La troisième fois, le père incestueux n'hésite pas à utiliser une machette pour que sa victime obéisse et cède.

Au fil du temps, elle va finalement se résoudre à demeurer muette comme une carpe, et laisser se développer en elle le syndrome de Stockholm. Sauf que son

pervers de papa fera progressivement montre d'une jalousie hors du commun, au point de s'en prendre à toutes les personnes, notamment les voisins immédiats, dès lors qu'il soupçonne quelqu'un de manifester de la convoitise envers sa fille.

Pourtant, dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juillet dernier, cette relation effroyable va prendre une nouvelle tournure. Après avoir infligé une sévère bastonnade à sa victime, Mapangou l'invite à nouveau au lit. Cette fois-ci, A.K. prend son courage à deux mains et dit non.

Mieux, l'adolescente prend enfin la décision de se rapprocher de la gendarmerie, qui ne se trouve pourtant qu'à un jet de pierre du domicile, pour raconter son histoire. « Aussitôt prévenu, le commandant de brigade

a mandaté des éléments pour récupérer le mis en cause chez lui », fait savoir l'OPJ. Et si la mission est promptement remplie, sieur Mapangou, qui veut gagner du temps, feint d'avoir une hernie. Aussi, au lieu de l'emmener en cellule, les pandores lui font-ils prendre la direction de l'hôpital Schweitzer de Lambaréné.

Mais au lieu de se constituer prisonnier, le "malade imaginaire" préfère rentrer tranquillement chez lui. Informés de la situation, le lundi 20 juillet, les éléments de la brigade centre de Ndjolé vont cueillir le père incestueux à son domicile.

Juste Aimé Mapangou a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné, en attendant les suites judiciaires.

Fraudes au BEPC à Oyem

**Le groupe à Abdou Karim Ndong en prison**

**Alexis NDONG SIMA**  
Oyem/Gabon

**NCHAMA** Abdou Karim Ndong, 47 ans, enseignant de philosophie au lycée catholique François Ndong d'Angone, Sylvie Bibie Ntsame Assoumou épouse Ella Zogo, 37 ans, enseignante d'arts plastiques au lycée catholique d'Angone, Marcellin Rhan Mengue M'Ondo, 31 ans, enseignant d'économie au lycée de l'Excellence de Libreville et Charles Mbadinga Mbadinga, 39 ans, infirmier-assistant à l'ancien hôpital d'Oyem, tous Gabonais, se trouvent en ce mo-

ment aux mains de la justice. Ils ont été pris la main dans le sac par les éléments de l'antenne provinciale de la police d'investigations judiciaires (PJ) du Woleu Ntem, en possession de documents en rapport avec l'examen du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) session 2015. Les présumés fraudeurs ont été placés en détention préventive à la prison centrale d'Oyem pour fraude et instigation à la fraude.

Leur interpellation fait suite à une information donnée par une personne de bonne foi aux agents de la PJ, selon laquelle des individus identifiés comme

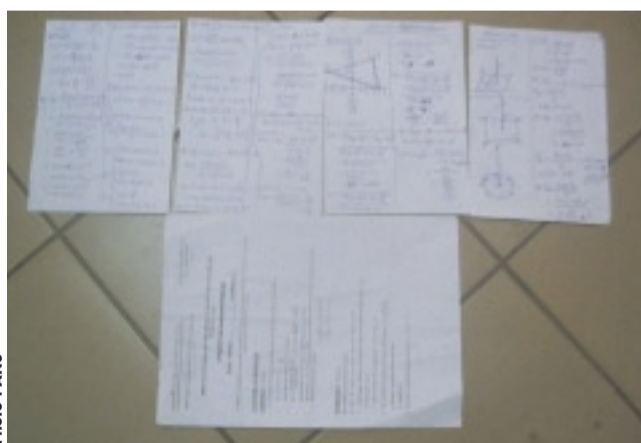


Photo : ANS

Un aperçu des épreuves déjà traitées par les enseignants incriminés.

des enseignants, ont mis en place, non loin du centre d'examen du lycée, un système de fraude à l'examen

du BEPC. Aussi, les mis en cause sont-ils pris, alors qu'ils sont en pleine rédaction des épreuves de ma-

thématiques. Sur leurs copies, les noms des candidats, qui composaient au lycée Richard Nguema Bekale, sont clairement mentionnés.

Conduits au poste de police, les intéressés ont indiqué que tout a débuté par le deal passé entre Charles Mbadinga Mbadinga, l'infirmier-assistant, et Nchama Abdou Karim Ndong, qui aurait reçu 200 000 francs pour que les deux filles du premier cité, inscrites comme candidates libres, réussissent à cet examen.

Aussitôt, Sylvie Ntsame Assoumou, membre au secrétariat du centre d'examen du lycée Richard Nguema

Bekale, est approchée et soudoyée à hauteur de 100 000 francs, le rôle de cette dernière consistant à faire fuiter les épreuves au bénéfice de sieur Nchama, pour les remettre, à son tour, aux deux correcteurs enrôlés dans l'affaire. Par la suite, l'intermédiaire du secrétariat se chargera simplement de récupérer les copies et de les échanger avec le vrai travail fourni par les trois candidates.

Les présumés fraudeurs sont passés aux aveux, tout en reconnaissant chacun sa part de responsabilité dans les faits qui leur sont reprochés.

Et aussi...

**La fin de l'impunité a sonné !**

**ANS**  
Oyem/Gabon

**CRAIGNANT** que les faits de fraudes au BEPC ne se répercutent au baccalauréat dont les épreuves débutent la semaine prochaine, le procureur d'Oyem

a décidé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour punir toutes velléités de tricherie. D'autant que le ministère de l'Education nationale, attendu en qualité de partie civile par le truchement de la délégation d'académie provinciale (DAP), a brillé par un grand silence lors de la procédure visant les personnes incriminées plus haut.

Doit-on conclure à une solidarité avec des complices ou plutôt à un manque d'intérêt de l'administration citée face à cet incident ? Dans tous les cas, malgré les pressions qui commencent à se faire ressentir au palais de justice d'Oyem, les autorités de cette juridiction entendent s'en tenir à leur credo: justice et égalité de tous les citoyens devant la

loi. Aussi, le ministère de l'Education nationale est-il invité à se constituer partie civile dans cette affaire et déposer plainte au parquet du tribunal de première instance d'Oyem contre les enseignants fraudeurs. "Personne ne sera épargné", martèle le procureur, pour qui l'institution n'a pas hésité à poursuivre ses propres Officiers

de police judiciaire (OPJ), qui s'écartent du droit chemin. C'est dire que l'heure de l'impunité a véritablement sonné. Nous osons croire que l'initiative des autorités judiciaires se pérennise et que la justice équitable tant souhaitée, aussi bien par les populations que par les plus hautes autorités, soit véritablement au rendez-vous.